

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA21 09004, RCA21 09005, RCA21 09006, RCA21 09007 et RCA21 09008

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, les règlements suivants :

RCA21 09004 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1211388017);

RCA21 09005 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1211388016);

RCA21 09006 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1211388015);

RCA21 09007 RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2022) (dossier 1214040007) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2022);

RCA21 09008 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 (dossier 1214040006) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2022).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi, et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 15 décembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteaupert